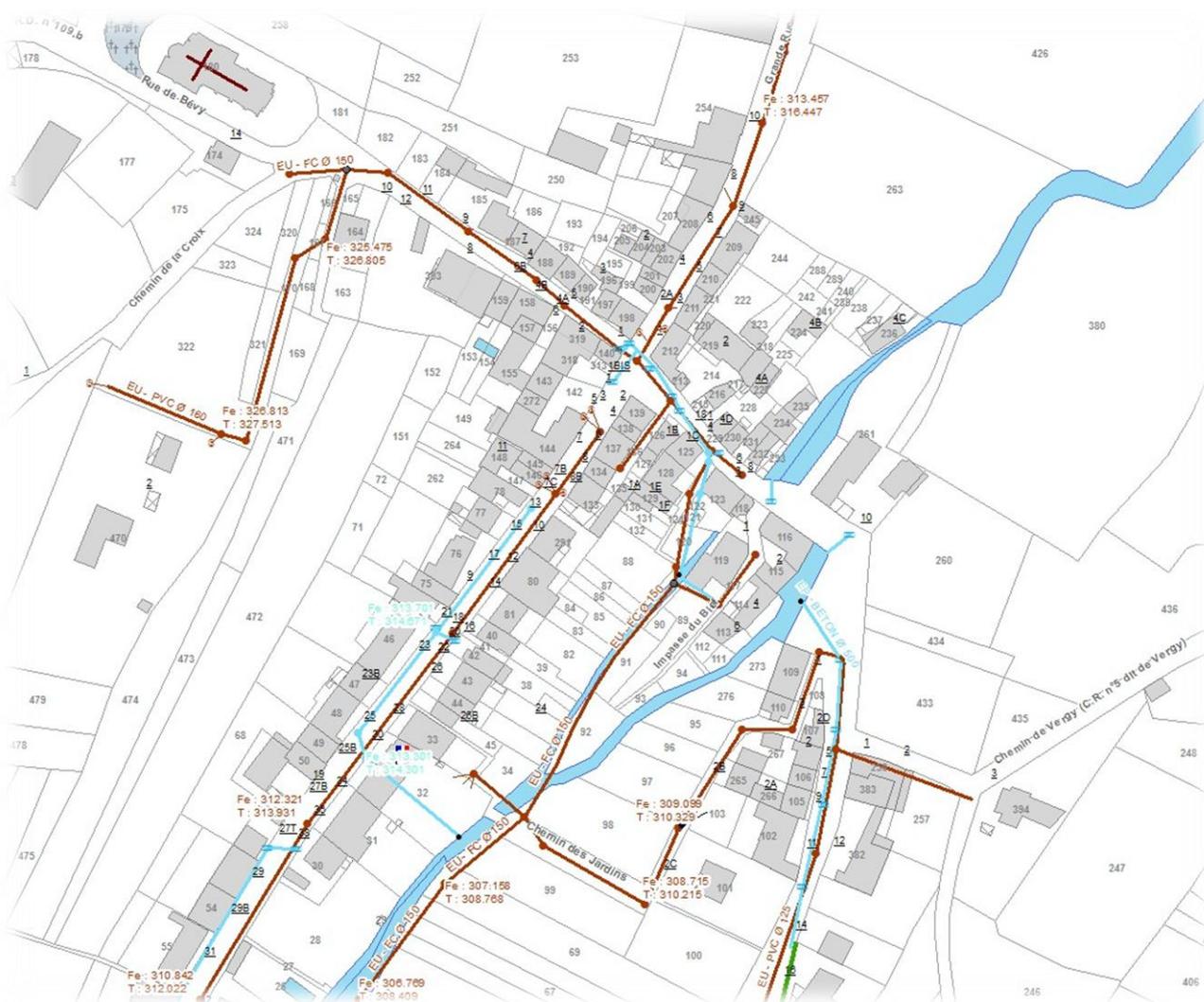


## SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

**ANNÉE 2023**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

**Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2023.**

## 1- SITUATION GÉNÉRALE

### 1.1- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- **en Régie Directe sur 46 communes du territoire.** Ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- **en Délégation de Service Public (DSP) sur 9 communes du territoire,** en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers. Cela représente 2366 abonnés.

Par ailleurs, une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay-la-Côte (5 024 habitants) et Perrigny-lès-Dijon (1 883 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

**En assainissement collectif (AC),** le territoire de la Communauté de Communes regroupe **9 911 abonnés gérés en régie directe.** A cela s'ajoutent Marsannay-la-Côte (2 323 abonnés) et Perrigny-lès-Dijon (878 abonnés) soit un total de 13 112 abonnés.

**En assainissement non collectif (ANC),** environ **1 218 abonnés sont gérés en régie directe** principalement sur les communes d'Argilly, Clémencey, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier ainsi que des habitations et fermes éloignées sur les autres communes et quelques écarts.

### Répartition des abonnés EAU/AC/ANC 2023 par type de gestion

GESTION ASSAINISSEMENT	Abonnés EAU	Abonnés AC	Abonnés ANC
Régie directe	11 460	9 911	1 218
Marsannay-Perrigny	3 228	3 201	
DSP Veolia	2 406	2 366	6
<b>Total</b>	<b>17 094</b>	<b>15 478</b>	<b>1 224</b>

(Sources : Service Eau potable Communauté de Communes, Suez et Veolia)

## Répartition des abonnés EAU/AC/ANC 2023 par commune

COMMUNES	Abonnés EAU	Abonnés AC	Abonnés ANC	Gestion ASST	Gestion EAU
AGENCOURT	173	167	0	Régie	Veolia
ARCENANT	267	259	2	Régie	Veolia
ARGILLY	236	0	235	Régie	Veolia
BARGES	259	253	1	Veolia	Veolia
BEVY	87	77	7	Régie	Régie
BONCOURT LE BOIS	126	120	5	Régie	Veolia
BROCHON	352	347	3	Régie	Régie
BROINDON	81	81	0	Veolia	Veolia
CHAMBOEUF	166	149	13	Régie	Régie
CHAMBOLLE MUSIGNY	195	182	1	Régie	Régie
CHAUX	211	203	4	Régie	Veolia
CHEVANNES	103	87	15	Régie	Régie
CLEMENCEY	61	0	58	Régie	Régie
COLLONGES LES BEVY	52	45	5	Régie	Régie
COMBLANCHIEN	318	308	5	Régie	Veolia
CORCELLES LES CITEAUX	380	376	1	Veolia	Veolia
CORGOLOIN	524	449	72	Régie	Veolia
COUCHEY	558	555	2	Régie	Régie
CURLEY	61	57	1	Régie	Régie
CURTIL VERGY	79	75	3	Régie	Régie
DETAIN ET BRUANT	87	71	13	Régie	Régie
EPERNAY SOUS GEVREY	79	73	1	Veolia	Veolia
FIXIN	393	385	2	Régie	Régie
FLAGEY ECHEZEAUX	222	218		Régie	Suez
FUSSEY	61	58	1	Régie	Veolia
GERLAND	200	188	9	Régie	Veolia
GEVREY CHAMBERTIN	1102	1082	2	Régie	Régie
GILLY LES CITEAUX	362	355		Régie	Suez
L'ETANG VERGY	115	107	5	Régie	Régie
MAGNY LES VILLERS	130	125	2	Régie	Veolia
MAREY LES FUSSEY	47	43	0	Régie	Veolia
MARSANNAY LA COTE	2348	2323		traitement EU	hors CC
MESSANGES	112	104	5	Régie	Régie
MEUILLEY	224	220	0	Régie	Veolia
MOREY ST DENIS	383	366	7	Régie	Régie
NOIRON SOUS GEVREY	449	447	0	Veolia	Veolia
NUITS ST GEORGES	2266	2095	46	Régie	Régie
PERRIGNY LES DIJON	880	878		traitement EU	hors CC
POISOT	24	22	0	Régie	Régie
PREMEAUX PRISSEY	227	205	4	Régie	Veolia
QUEMIGNY	89	84	2	Régie	Régie
QUINCEY	210	207	0	Régie	Veolia
REULLE VERGY	85	79	5	Régie	Régie
SAULON LA CHAPELLE	483	473	0	Veolia	Veolia
SAULON LA RUE	298	297	0	Veolia	Veolia
SAVOUGES	146	143	1	Veolia	Veolia
SEGROIS	28	25	3	Régie	Régie
SEMEZANGES	58	0	58	Régie	Régie
ST BERNARD	185	176	1	Régie	Veolia
ST NICOLAS LES CITEAUX	178	0	170	Régie	Veolia
SAINT PHILIBERT	231	223	2	Veolia	Veolia
TERNANT	65	0	62	Régie	Régie
URCY	70	0	69	Régie	Régie
VILLARS FONTAINE	74	74	0	Régie	Régie
VILLEBICHOT	173	0	159	Régie	Veolia
VILLERS LA FAYE	221	214	1	Régie	Régie
VILLY LE MOUTIER	162	0	161	Régie	Veolia
VOSNE ROMANEE	232	225		Régie	Suez
VOUGEOT	106	103		Régie	Suez





## 2- DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

### 2.1- Secteur Plaine

#### Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-lès-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire (%)	Réseau Séparatif (%)	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	3	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

#### Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

#### Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration réhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95%	50 mg(O2)/l
DCO	50 mg (O2)/l	92%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	95%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84%
Phosphore	1 mg/l	91%

Evolution des volumes entrants et sortants :

Année	A2	A3	A4	Jours déversement	Pluviométrie
	DO (m3)	Entrée (m3)	Sortie (m3)	A2	mm
2023	1223	680 216	690 439	11	851
2022	346	647 730	638 836	9	655
2021	1 627	757 217	765 981	12	849
2020	2 906	740 132	784 573	7	696
2019	1 989	653 694	671 493	19	786
2018	8 796	821 040	865 703	35	871
2017	2 148	688 853	735 638	51	727
2016	8 032	960 231	991 931	93	865
2015	2 621	714 151	698 950	37	608
2014	6 539	848 453	854 701	35	774
2013	8 373	772 439	770 170	48	969
2012	28 045	738 520	766 554	71	787

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2023 :

Date	MES %	DCO %	DBO5 %	NGL %	NTK %	Pt %
1-janv.-2023	99,53	97,69	99,05			
9-janv.-2023	99,50	97,54	99,11	95,55	97,58	97,86
17-janv.-2023	99,41	97,41	98,63			
25-janv.-2023	99,65	98,78	99,59	95,93	97,14	98,45
1-févr.-2023	99,14	98,03	99,22			
6-févr.-2023	99,39	98,09	99,44	94,73	96,02	98,81
19-févr.-2023	99,79	97,09	99,07			
23-févr.-2023	99,43	98,31	99,11	95,67	96,44	97,69
5-mars-2023	99,55	97,96	98,97			
7-mars-2023	99,66	98,52	99,55	95,96	96,68	98,57
13-mars-2023	63,47	62,75	63,42			
21-mars-2023	99,34	98,28	99,29	96,65	97,59	97,79
30-mars-2023	99,49	98,07	99,10			
4-avr.-2023	99,36	98,19	99,46	98,10	98,80	98,76
11-avr.-2023	99,67	97,52	99,40			
17-avr.-2023	96,54	96,73	98,80	95,84	97,67	79,23
25-avr.-2023	99,60	98,48	99,54			
3-mai-2023	99,14	96,55	99,23	96,39	98,07	98,34
9-mai-2023	98,70	95,54	99,07			
15-mai-2023	99,49	97,09	99,23			
25-mai-2023	98,92	98,12	99,39	98,45	98,87	83,53
31-mai-2023	99,33	97,58	99,17	97,23	98,13	97,29
5-juin-2023	99,09	98,18	99,49			
13-juin-2023	99,55	98,19	99,36	98,08	98,47	98,71
19-juin-2023	99,80	98,35	99,67			
26-juin-2023	99,49	98,22	99,32	97,90	98,64	97,86
5-juil.-2023	98,78	97,48	99,20	96,27	97,84	98,25
10-juil.-2023	99,53	98,02	99,45			
18-juil.-2023	99,41	97,85	99,41	96,16	98,45	98,20
27-juil.-2023	99,44	97,50	98,86			
7-août-2023	99,61	97,58	99,16	99,22	99,48	97,88
9-août-2023	99,70	98,55	99,25			
17-août-2023	99,65	98,57	99,51	96,74	97,99	98,80
23-août-2023	99,52	98,07	99,41			
28-août-2023	99,47	97,73	98,62			
6-sept.-2023	99,60	97,98	99,26	97,07	98,02	98,62
13-sept.-2023	92,46	91,09	92,56	86,30	86,78	90,49
21-sept.-2023	99,51	99,27	99,83			
2-oct.-2023	99,65	98,61	99,23	95,95	98,04	97,72
5-oct.-2023	98,64	98,70	99,59			
11-oct.-2023	99,40	98,95	99,66	95,92	96,58	97,67
17-oct.-2023	99,35	98,04	99,57			
26-oct.-2023	98,45	96,58	99,07	94,32	95,27	96,94
2-nov.-2023	99,09	96,34	98,89			
7-nov.-2023	98,66	98,46	99,52	95,29	96,20	90,50
16-nov.-2023	97,80	98,22	99,18			
24-nov.-2023	97,77	97,61	99,17	95,74	96,34	97,15
28-nov.-2023	97,57	95,46	97,89			
4-déc.-2023	99,08	98,77	99,66	94,65	95,25	98,75
12-déc.-2023	97,26	95,93	97,94			
20-déc.-2023	98,03	97,07	98,88	91,93	92,80	98,19
28-déc.-2023	98,64	93,64	95,48			

## Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation, cependant, les déversements au point A2 ne permettent pas d'être conforme en sortie globale.

## Travaux réalisés en 2023 :

- Renouvellement des branchements Rue Quai Fleury à Nuits-Saint-Georges.
- Renouvellement de la canalisation et des branchements amiante ciment Rue des Plantes à Premeaux-Prissey.
- Reprises et étanchéité de regards sur plusieurs communes : 19 à Nuits-Saint-Georges, 3 Agencourt, 3 Quincey, 4 Premeaux-Prissey, 1 Gerland, 4 Comblanchien.

## Travaux prévus :

Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre service)	Montant opération (€ HT) estimé
Réhabilitation place de la mairie à Premeaux	2026	4 000,00 €
Déconnexion réseau pluvial de la rue de Chaux vers le réseau d'EU une fois la reprise des raccordements d'EU vers la collecte de la rue de Chaux effective sur NSG	2025	2 000,00 €
Déconnexion DO2 ainsi qu'interconnexion entre dessableur et regard de visite proche de la passerelle SNCF	2025	fin tx séparatif
Réhabilitation ponctuelle rue du Jura à Gerland, rue de la Courtavaux à Premeaux	2025	13 000,00 €
Redimensionnement collecteur entre NSG et STEP de Quincey, Quai Poyen, Quai Fleury, avenue de Citeaux (bassin tampon au niveau de la ZAC suivant activité)	2024/2025	3 100 000,00 €
Reprise de 21 regards et de 12 tabourets de branchement	2024	80 500,00 €
Réhabilitation branchements (1 à Agencourt, 1 à Comblanchien, 1 à NSG et 5 à Premeaux)	2024	18 000,00 €
Reprise 20 regards de visite et reprise racines 34 regards -secteur Plaine	2024	58 000,00 €
Réhabilitation ponctuelle rue du Lavoir à Agencourt, rue des Petits Bois à Gerland, rue Cabry à Premeaux, route de Quincey et rue de la Bogue à Quincey, rue Marlot à Quincey, rue du Moulin à Quincey	2026	30 000,00 €
Réhabilitations rue C Arnoult, avenue du Jura, collecteur Meuzin, rue des St Georges, passage des Oiseaux, rue St Bernard à Nuits-Saint-Georges	2024/2026	248 000,00 €
Réhabilitation rue de Citeaux à Agencourt	2026	35 000,00 €
Réhabilitation ponctuelle rue Pique à Premeaux, rue Simonnot à Comblanchien, lotissement des Argillières, passage sous voie SNCF à Comblanchien	2026	17 000,00 €

## 2.2- Secteur Flagey –Vosne

Réseau :

Communes	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire (%)	Réseau Séparatif (%)	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	1
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	31%	69%	1	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	90%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	96%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85%
Phosphore	1 mg/l	90%

Evolution des volumes entrants et sortants :

Année	A2	A3	A4	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
	DO (m3)	Entrée (m3)	Sortie (m3)		
2023	23 623	495 576	526 354	69	761
2022	9 745	46 5284	478 922	94	691
2021	43 244	573 718	573 484	156	730
2020	35 966	554 233	579 100	83	696
2019	23 687	453 483	480 278	63	651
2018	164 271	599 583	622 926	127	853
2017	36 399	437 560	464 276	80	726
2016	168 319	617 604	646 505	155	865
2015	38 930	495 779	516 452	63	608
2014	120 171	557 062	583 647	119	774
2013	156 150	668 330	702 101	150	969
2012	114 822	528 697	557 217	114	787

## Rendements pour 2023 :

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt
	%	%	%	%	%	%
Somme des flux p hors étiage						
Somme des flux p étiage						
1-janv.-2023	99,38	98,58	98,83	97,03	98,44	89,27
17-janv.-2023	96,35	92,15	94,69			
1-févr.-2023	99,37	98,23	99,07	96,43	97,19	95,48
23-févr.-2023	98,39	96,81	98,66			
5-mars-2023	97,98	96,82	98,78	96,97	97,65	92,44
21-mars-2023	99,43	98,53	99,30	97,86	98,58	94,54
4-avr.-2023	98,83	97,25	98,71	96,01	97,57	93,30
17-avr.-2023	98,07	97,50	98,68			
3-mai-2023	99,58	99,35	98,90	95,24	96,48	94,06
15-mai-2023	99,47	97,12	98,69			
31-mai-2023	98,39	97,43	97,99	97,47	98,11	95,19
19-juin-2023	86,62	84,83	87,08			
10-juil.-2023	99,50	98,91	99,59	95,68	98,64	94,65
27-juil.-2023	98,43	98,16	99,13			
8-août-2023	99,17	98,77	99,23			
27-août-2023	98,59	98,28	98,65	98,15	98,76	98,45
6-sept.-2023	99,59	98,76	97,78	97,64	98,24	96,90
21-sept.-2023	99,11	98,97	99,77			
6-oct.-2023	98,61	99,01	99,59	97,68	98,21	98,16
31-oct.-2023	88,09	87,33	87,50	83,05	84,94	73,52
15-nov.-2023	64,93	66,74	68,27	64,61	66,51	66,46
28-nov.-2023	90,32	90,18	90,94			
4-déc.-2023	97,63	95,35	97,74			
20-déc.-2023	93,67	92,33	96,27	76,99	85,82	89,70

### Conclusion sur le système d'assainissement :

#### Système de collecte :

Beaucoup d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis.

#### Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

En revanche, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

### Travaux réalisés :

Réception des travaux de reprise et étanchéité sur plusieurs regards ciblés du secteur : 1 à Gilly Les Citeaux, 3 Vosne Romanée, 4 Morey-Saint-Denis, 1 Vougeot, 1 Flagey-Echézeaux, 3 Saint-Bernard.

**Travaux prévus :**

Commune(s)	Intitulé de l'opération	Année	Montant estimé (€ HT)	Priorité	Impératif / prioritaire
Morey	Relance mises en conformité suite aux travaux d'assainissement	2025	/	1	
Vosne-Romanée	Déconnection DO Vosne suite aux mises en conformité	2025	10 000,00 €	1	
Morey	Renouvellement canalisation refoulement Morey-St-Denis (2,6 km)	2026	350 000,00 €	2	
Morey	Morey phase finale : Création d'un bassin de rétention ?	2040	non déterminé	3	
St Bernard	Réhabilitation 285 ml (remplacement + gainage 2 tronçons) sur St Bernard	2027	200 000,00 €	2	30,2 m <sup>3</sup> ECPP/j
Vougeot	Mise en séparatif de l'impasse Fleurie à Vougeot (unitaire, pose de 470 ml ou séparation réseaux ?)	2025	211 100,00 €	1	121 m <sup>3</sup> ECPP/j
Morey	Mise en séparatif rue St Roch	2025	100 000 € ?	1	
Morey	Suppression déversoirs d'orage Grande rue aval ruelle de l'Eglise, rue des Jardins aval rue Ribordot et rue d'Epernay après tx mise en séparatif et tx particuliers - mise en place DO en aval collecte route des Grands Crus et de la rue Basse	2026	20 000,00 €	1	
Secteur Flagey -ex NSG	Réhabilitation 38 regards de visite	2024	31 000,00 €	1	
Gilly-les-Cîteaux	Réhabilitation 570 ml + brchts : rue Basse, rue Grangier, rte Epernay	2027	450 000,00 €	1	257,6 m <sup>3</sup> ECPP/j
Gilly-les-Cîteaux	Réhabilitation 115 ml + brchts : route St Bernard	2028	100 000,00 €	1	108 m <sup>3</sup> ECPP/j
Gilly-les-Cîteaux	Réhabilitation 115 ml + brchts : rue Eiffel (boîtes siphoidales à reprendre)	2030	100 000,00 €	2	51,8 m <sup>3</sup> ECPP/j
Vosne	Réhabilitation 470 ml + brchts : rte de Flagey	2029	330 000,00 €	1	172,8 m <sup>3</sup> ECPP/j
Flagey	Réhabilitation 575 ml + brchts : rte de Gilly	2030	510 000,00 €	1	239,5 m <sup>3</sup> ECPP/j
Flagey	Réhabilitation 150 ml + brchts : rue des Ouches	2029	100 000,00 €	2	21,6 m <sup>3</sup> ECPP/j
Vosne	Réhabilitation 390 ml + brchts : rte de Boncourt	2035	200 000,00 €	3	21,6 m <sup>3</sup> ECPP/j
Vosne	Travaux de mise en séparatif : 350 ml rue de la Goillotte et du Château, 160 ml rue Derrière le Four, 720 ml rue des Communes + suppression DO	2030	775 000,00 €	2	78 m <sup>3</sup> ECPP/j (surface active : 13000+3200+9000 m <sup>2</sup> )
Flagey	Création d'un bassin d'orage de 900 m3 en entrée de STEP	2025	1 100 000,00 €	2	
Vosne	Mise en place lame plus haute DO5	2024	1 000,00 €	1	
Vosne	Travaux sur DO3	2025	30 000,00 €	1	
Chambolle Musigny	Tronçon entre Chambolle et Vougeot à réhabiliter	2024		1	1

## 2.3- Secteur Hautes-Côtes

Réseau :

Communes	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire (%)	Réseau Séparatif (%)	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1 avec traitement H2S	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1 avec traitement H2S	0
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

**Station d'épuration :**

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendanges.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

*Normes de rejets :*

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Valeurs rédhitoires
<b>DBO<sub>5</sub></b> (demande biochimique en oxygène)	15	97	50
<b>DCO</b> (demande chimique en oxygène)	50	96	250
<b>MES</b> (matières en suspension)	20	97	85
<b>NGL</b> (azote global)	10	90	
<b>Pt</b> (phosphore total)	2	91	

*Evolution des volumes entrants et sortants :*

Année	A2	A3	A4	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
	DO (m3)	Entrée (m3)	Sortie (m3)		
2023	16 160	132 627	140 458	14	669
2022	2 230	126 074	132 386	12	530
2021	41 566	147 811	153 899	35	713
2020	37 856	143 379	153 877	29	615
2019	13 073	134 766	134 392	26	739
2018	70 132	154 193	159 346	37	904

Résultats sur 2023 (rendements) :

RENDEMENT	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
2-janv. - 2023	99.51	96.45	99.17		
1-févr.- 2023	98.61	94.76	98.01	98.75	91.23
7-mars-2023	98.48	91.28	97.98		
4-avr.- 2023	98.31	93.54	98.02		
9-mai-2023	99.41	95.04	98.87	97.38	91.45
1-juin-2023	98.96	97.74	99.22		
27-juil.- 2023	96.67	92.71	98.52		
27-août-2023	98.00	90.97	97.53	99.20	98.82
6-sept.- 2023	99.66	98.28	99.22	99.56	98.40
3-oct.- 2023	99.72	98.20	99.46		
7-nov.- 2023	98.13	96.25	98.71	95.65	90.11
4-déc.- 2023	97.81	93.23	96.85	96.07	85.52

**Conclusion sur le système d'assainissement :**

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

Les surverses du point A2 ont été importantes en 2023 du fait d'une pluviométrie plus conséquente en fin d'année et d'une remontée considérable de la nappe.

La station doit gérer des eaux parasites importantes venant du réseau unitaire de Chaux mais également des réseaux de Meuilley et des Hautes-Côtes côté Gevrey. Des travaux devront être prévus à moyen terme sur la commune de Chaux pour limiter ce problème.

**Travaux réalisés :**

Chemisage et étanchéité de regards : 1 sur Meuilley et 1 sur Chaux

**Travaux prévus :**

Commune(s)	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre service)	Montant opération (€ HT) estimé	Priorité
Messanges	Traitement H2S du PR de la Nourotte à Messanges	2026	20 000,00 €	2
Chaux	Mise en séparatif sur Chaux - pose 2 km séparatif	2025	1 100 000,00 €	1
Hautes Côtes Gevrey	Réhabilitation tronçons	2027	35 000,00 €	3
Hautes Côtes NSG	Regards et BB à reprendre : 9 à Arcenant, 3 à Chaux, 9 à Meuilley, 1 à Villars	2024	22 000,00 €	1
Meuilley	Réhabilitation par l'intérieur rue Philibert Caumont (reprise brchts sous Raccordon et BB domaine public non compris)	2028	50 000,00 €	1

## 2.4- Secteur de Boncourt-le-Bois

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 3 bassins d'une capacité nominale de 450 éq/hab.  
Date de mise en service : 1991 – fin des travaux d'agrandissement du système de lagunage : 2020

Performances attendues par la réglementation :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	>70
DCO	≤ 200	≥ 60	>400
MES		≥ 50	>85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement.

Résultats du bilan 2023

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (AM du 21/07/2015)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	11,6	3,9	57	66%			50%	oui
DCO	20,5	8,2	120	60%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	6,6	2,3	33	66%	35	oui	60%	oui
NTK	3,2	0,8	11	77%				
NGL	3,2	1,6	23	51%				
Phosphore total	0,4	0,4	6	0%				

Conclusion sur le système de traitement :

Le jour de la mesure, les ratios calculés sur la composition de l'effluent arrivant à la step nous indiquent que la pollution est globalement biodégradable.

## 2.5- Secteur de Brochon

### Réseau :

Communes	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire (%)	Réseau Séparatif (%)	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BROCHON	8800	49	51	0	1
COUCHEY	9300	56	44	1	2
FIXIN	9200	70	30	0	3
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	4	5

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par ODIVEA.

### Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon. La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification. La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

### Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	80%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	92%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82%
Phosphore	1,25 mg/l	95%

### Evolution des volumes entrants et sortants :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3	Pluviométrie (mm)
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922	
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035	
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447	
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162	
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121	
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017	
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173	
2018	1 700 267	1 581 883	0	178 504	630
2019	1 265 832	1 251 828	0	40 988	506
2020	1 294 017	1 352 773	0	47 209	570
2021	1 479 873	1 441 132	0	72 870	635
2022	1 127 649	1 079 753	0	13 845	523
2023	1 092 057	1 101 759		-	630

Rendements du système d'assainissement pour 2023 :

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt	NH4
	%	%	%	%	%	%	%
Somme des flux p étiage							
2-janv.-2023	97,12	89,55	97,00				
9-janv.-2023	93,21	75,10	94,66	92,17	96,41	83,40	96
17-janv.-2023	93,20	92,69	97,54				
25-janv.-2023	95,33	89,22	96,91	90,56	96,48	87,41	97
31-janv.-2023	97,67	91,78	98,26				
6-févr.-2023	95,36	87,93	96,72	96,88	98,26	91,80	97
19-févr.-2023	99,36	88,73	98,59				
23-févr.-2023	96,83	80,68	97,66	96,25	97,44	76,22	98
5-mars-2023	96,82	90,79	98,66				
7-mars-2023	98,70	95,73	98,95	98,21	98,56	94,03	98
13-mars-2023	99,41	93,37	98,09	0,00		0,00	
21-mars-2023	98,04	92,83	98,05	96,48	98,12	94,39	98
30-mars-2023	98,08	94,19	98,85				
4-avr.-2023	97,31	93,63	97,77	95,49	97,58	94,72	98
12-avr.-2023	97,84	94,93	97,71				
17-avr.-2023	97,39	88,95	98,50	94,99	97,00	93,24	98
26-avr.-2023	99,25	95,52	98,84				
3-mai-2023	98,66	95,10	98,74	96,30	97,18	92,83	98
9-mai-2023	46,10	82,11	97,33	0,00		0,00	
15-mai-2023	99,03	94,77	98,20				
25-mai-2023	98,64	94,61	98,59	90,99	93,45	83,39	93
31-mai-2023	96,61	94,54	98,19	92,55	93,39	90,75	93
5-juin-2023	98,95	96,45	98,81				
13-juin-2023	99,13	89,75	98,90	97,77	98,85	66,81	99
19-juin-2023	97,38	92,63	97,78	0,00		0,00	
26-juin-2023	98,09	96,34	98,58	88,34	96,11	72,81	98
5-juil.-2023	96,83	93,55	98,03	94,73	97,28	81,34	96
18-juil.-2023	96,30	96,24	98,82	91,15	92,89	95,58	92
27-juil.-2023	98,88	87,16	98,83				
7-août-2023	98,83	89,22	98,89	96,69	98,91	97,20	98
9-août-2023	98,55	75,26	98,57				
17-août-2023	97,27	76,51	98,77	94,01	96,76	87,63	98
23-août-2023	97,99	91,75	99,35				
28-août-2023	94,63	81,76	96,22				
6-sept.-2023	93,90	92,02	98,52	96,14	97,65	84,25	99
13-sept.-2023	96,48	93,03	98,87	96,36	96,96	96,19	99
21-sept.-2023	94,80	97,05	99,65				
2-oct.-2023	98,78	94,44	99,72	96,49	98,92	99,50	99
5-oct.-2023	99,40	96,27	99,72				
11-oct.-2023	98,63	93,31	99,60	97,98	98,55	98,69	99
17-oct.-2023	98,62	83,10	98,77				
26-oct.-2023	96,38	83,72	98,26	94,32	95,48	98,75	85
3-nov.-2023	96,69	61,47	97,24				
8-nov.-2023	98,34	89,24	97,62	97,59	98,79	99,01	98
16-nov.-2023	95,62	86,74	96,61				
24-nov.-2023	98,66	91,05	98,78	92,61	97,53	98,86	99
27-nov.-2023	95,63	85,65	98,92				
5-déc.-2023	98,66	91,78	97,92	86,69	96,80	94,08	97
21-déc.-2023	96,93	89,54	98,48	90,72	96,38	92,07	94
29-déc.-2023	95,78	77,25	97,39				

### Conclusion sur le système d'assainissement :

On observe une analyse non conforme par rapport aux MES. On observe ce jour-là une forte augmentation des concentrations en entrée et une forte pluviométrie.

Les bassins versants sont importants et le temps de ressuyage après une pluie est relativement long (plusieurs heures à quelques jours).

### Travaux réalisés :

Travaux de chemisage de 6 regards présentant des infiltrations : 1 sur Couchey, 2 sur Fixin et 3 sur Gevrey-Chambertin.

### Travaux prévus:

Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre service)	Montant opération (€ HT) estimé	Priorité
Problème sur les ECP (partie ouest principalement) - contrôles à réaliser chez les usagers, vérifier état des regards, reprendre les regards posant de sérieux problèmes (remontée lame pour regards mixtes si possible, étanchéifier regards ou reprendre structure)	2023	non chiffré	1
Mise en conformité rue Noirets à Gevrey, séparatif réalisé mais création brchts EP, visites conformité, suppression DO13 ; vérification conformité route nationale ; vérification conformité rue St Exupéry à Couchey	2024	56 000,00 €	1
Mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux (+eau) à Fixin, suppression DO (STEP Brochon)	2025	500 000,00 €	2
Réhabilitation 1280 ml rues Gevrey, 990 ml rues Brochon, 1050 ml rue Fixin, 670 ml Couchey	2025	1 463 000,00 €	2
Travaux sur STEP Brochon (reconstruction file eau, réfection électrique) réhabilitation par l'intérieur des derniers mètres en amont de la STEP de Brochon	2021 - 2026	10 500 000,00 €	1
Mise en place de bassins de stockage/restitution (Gevrey Chambertin 267 m3 DO15, Brochon 307 m3 DO10, Fixin 279 m3 DO8, Couchey 639 m3 DO8)	2025	1 210 000,00 €	4

## 2.6- Secteur de Chamboeuf

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire (%)	Réseau Séparatif (%)	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m<sup>3</sup>). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m<sup>3</sup>/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan 2023 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	43,0	0,4	10	99%			50%	oui
DCO	61,8	3,4	88	94%	125	oui		
DBO <sub>5</sub>	8,6	0,2	5	98%	25	oui		
NTK	5,4	3,4	88	37%			60%	non
NGL	5,4	3,5	88	36%				
Phosphore total	0,9	0,4	11	54%				

**Conclusion sur le système de traitement :**

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, une seule non-conformité a été constaté par rapport aux concentrations et rendements demandés.

NTK : Rendement obtenu de 37% contre 60 % demandé.

Les autres paramètres mesurés respectent les valeurs préconisées.

**Travaux réalisés 2023 :**

Réhabilitation de 10 regards d'assainissement.

## 2.7- Secteur de Curley

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m<sup>3</sup>/jour (population raccordée : 140 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat du bilan de 2023:

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (AM du 21/07/2015)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	13,7	0,8	47	94%			50%	oui
DCO	21,1	2,4	131	89%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	8,1	0,2	13	97%	35	oui	60%	oui
NTK	2,7	0,8	43,0	71%				
NGL	2,7	0,9	52,2	65%				
Phosphore total	0,3	0,1	7,1	61%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, les mesures respectent les normes en vigueur. La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 103 EH pour le débit et environ 1478 EH pour les charges entrantes (100 EH en capacité nominale).

## 2.8- Secteur de Quémigny-Poisot

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m<sup>3</sup>/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Résultat du bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
	Charge mesurée (kg/j)							
MEST	1,497	0,17,8	21	89%				
DCO	2,9375	0,5973	73	80%	90	oui		
DBO <sub>5</sub>	1,3910	0,090	11	94%	30	oui		
NTK	0,9246	0,1882	23	80%	40	oui		
NGL	0,9246	0,2209	27	76%				
Phosphore total	0,0982	0,0360	4	63%				

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux traitées ruissellent puis s'infiltrent.

Résultat du bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
	Charge mesurée (kg/j)							
MEST	7,5573	0,1768	21	98%			50%	oui
DCO	14,6423	0,7998	95	95%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	6,9905	0,0480	6	99%	35	oui	60%	oui
NTK	1,5965	0,5557	66	65%				
NGL	1,6069	0,7114	85	56%				
Phosphore total	0,2645	0,0842	10	68%				

**Conclusions sur le système d'assainissement :**

Quémigny :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, les paramètres respectent les valeurs seuils. La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 55 EH pour le débit et environ 45 EH pour les charges entrantes (150 EH en capacité nominale)

Poisot :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, l'ensemble des valeurs respectent les préconisations souhaitées.

La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 63 EH pour le débit et environ 117EH pour les charges entrantes (60 EH en capacité nominale).

**Travaux réalisés 2023 :**

Réhabilitation de 2 regards à Quémigny Poisot.

## 2.9- Secteur de Reulle-Vergy

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m<sup>3</sup>/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	8,4	1,0	69	88%	30	non		
DCO	16,4	2,4	166	86%	90	non		
DBO <sub>5</sub>	2,6	0,2	12	93%	40	oui		
NTK	2,2	0,4	31	80%				
NGL	2,2	1,2	82	47%	50	non		
Phosphore total	0,2	0,5	32	-				

**Conclusion sur le système d'assainissement :**

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, 3 non-conformités sont à noter, les concentrations de MES, DCO et NGL dépassent les seuils fixés :

- MES : 69 mg/l mesuré contre 30 mg/l autorisé
- DCO : 166 mg/l mesuré contre 90 mg/l autorisé
- NGL : 82 mg/l mesuré contre 50 mg/l autorisé

La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 95 EH pour le débit et environ 126 EH pour les charges entrantes (250 EH en capacité nominale).

**Travaux réalisés en 2023 :**

Réhabilitation d'un regard route de Curtil.

**Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :**

Réhabilitation du site à court terme

## 2.10- Secteur de Segrois

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m<sup>3</sup>/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Résultat bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	0,5809	0,0437	6	92%			50%	oui
DCO	1,8429	0,7171	100	61%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	0,5307	0,0136	2	97%	35	oui	60%	oui
NTK	0,6167	0,0789	11	99%				
NGL	0,6167	0,6382	89	-				
Phosphore total	0,0588	0,0459	6	22%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, l'ensemble des concentrations et rendements répondent aux valeurs fixées.

La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 48 EH pour le débit et environ 28 EH pour les charges entrantes (150 EH en capacité nominale).

## 2.11- Secteur de Détain-et-Bruant

Réseaux :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
DETAÏN	1200		100	0	
BRUANT	1480		100	0	
CHEVANNES	2 122	0	100	0	Néant

Stations d'épuration :

♦ Détain :

Création en 2021 d'une unité de traitement avec passage sur des lits plantés de macrophytes sur deux étages. Sa capacité est de 80 EH et son débit max de 12 m<sup>3</sup>/jour. Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant du Meuzin.

Résultat bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	5,0	0,1	15	98%				
DCO	11,4	0,3	56	97%	200	oui	85%	oui
DBO <sub>5</sub>	1,9	0,0	1	100%	35	oui	90%	oui
NTK	0,8	-	< 5	-				
NGL	0,8	-	74	-			30%	oui
Phosphore total	0,1	0,0	5	69%			10%	oui

\* aux valeurs d'incertitudes près

♦ Bruant :

Création en 2021 d'une unité de traitement avec passage sur des lits plantés de macrophytes sur deux étages. Sa capacité est de 60 EH et son débit max de 9 m<sup>3</sup>/jour. Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant du Meuzin.

Résultat bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	0,8	0,1	10	92%				
DCO	3,2	0,3	43	92%	200	oui	85%	oui
DBO <sub>5</sub>	1,4	0,0	2	99%	35	oui	90%	oui
NTK	0,7	-	< 5	-				
NGL	0,7	-	-	-			30%	oui
Phosphore total	0,1	0,0	8	5%			10%	non

\* aux valeurs d'incertitudes près

♦ Chevannes :

Création en 2022 d'une unité de traitement avec passage par un lit bactérien puis des lits plantés de macrophytes sur deux étages.

Sa capacité est de 300 EH et son débit max de 34 m<sup>3</sup>/jour.

Le rejet se fait par rejet au fossé puis infiltration dans le milieu naturel il se situe dans le bassin versant du Meuzin.

Résultat bilan 2023 :

Paramètres	Résultats au point		Conc. en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Valeurs garanties)			
	Entrée station	Sortie station			Conc. en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	7,9	0,9	50	89%			50%	oui
DCO	14,9	3,1	178	79%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	6,4	0,5	27	93%	35	oui	60%	oui
NTK	1,9	0,8	49	57%				
NGL	3,1	0,9	53	71%				
Phosphore total	0,2	0,1	6	52%				

\* aux valeurs d'incertitudes près

**Conclusion sur le système d'assainissement :**

♦ Détain :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de l'arrêté préfectoral, l'ensemble des paramètres mesurés sont conformes. La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 51 EH pour le débit et environ 61 EH pour les charges entrantes (80 EH en capacité nominale)

♦ Bruant :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de l'arrêté préfectoral, 1 non-conformité est à noter concernant le rendement du phosphore :

- Phosphore total: rendement de 5% obtenu contre 10 % autorisé

La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 40 EH pour le débit et environ 35 EH pour les charges entrantes (60 EH en capacité nominale).

♦ Chevannes :

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs de garanties, l'ensemble des paramètres mesurés respectent les préconisations souhaitées. La pollution entrante mesurée lors du bilan 24 heures, est équivalente à 115 EH pour le débit et environ 142 EH pour les charges entrantes (250 EH en capacité nominale).

### 3- INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

#### ◆ Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chambœuf	Curley	Quémigny	Poisot	Reulle	Segrois	Chevannes	Détain Bruant
8 470	3477	2707	257	11920	319	122	180	47	169	53	186	152

Calcul basé sur une application du taux indicateur de 2,14 x nb d'abonnements (chiffres du rapport 2022 basés sur les données INSEE 2018)

#### ◆ Nombre d'abonnements :

Plaine**	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Poisot	Reulle	Segrois	Chevannes	Détain Bruant
3958	1625	1265	120	5570 (2 369 hors Marsannay-Perrigny)	149	57	84	22	79	25	87	71

\*\* dont Corgoloin-Magny : 449+125 soit 574 abonnés

#### ◆ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois	Chevannes	Détain et Bruant
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

Les travaux de création des réseaux d'eaux usées ont été achevés en Juillet 2021 pour la commune de Chevannes et en Janvier 2022 pour la commune de Détain-et-Bruant. Tous les abonnés résidant en zone d'assainissement collectif sont desservis depuis Février 2022; le taux de desserte est donc estimé à 100%. Au 31/12/2023, le pourcentage d'abonnés raccordés par rapport au nombre d'abonnés raccordables est estimé à 77% sur Détain-et-Bruant et 82% sur Chevannes.

En régie tout secteur confondu, 35 nouveaux branchements d'eaux usées ont été créés et facturés en 2023.

#### ◆ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
1 autorisation 20 conventions	2 autorisations Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	3 autorisations Conventions avec viticulteurs

#### ◆ Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Secteur	Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
Quantités boues (tMS)	616	61	54	226
Taux	100%	100%	100%	100%

#### ◆ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chambœuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95

#### ◆ Linéaires réseaux neufs posés / réhabilités en 2023 : 175 mètres linéaires

#### ◆ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour 2023 : 0,1 %

◆ **Renouvellement sur les 6 dernières années :**

Commune	Secteur	Intitulé	Linéaire	Année
Morey	Flagey	Chemin des aires neuf	100	2018
Premeaux	Plaine	Aval PR Prissey	510	2017
Quincey	Plaine	Aval PR Prissey	830	2017
NSG	Plaine	Rue des Seuilllets	273	2018
NSG	Plaine	Rue du Dr Legrand	533	2018
Gilly	Flagey	Rue Grangier	117	2018
Entre Marsannay et Brochon	Gevrey	Renouvellement	3000	2019
Magny	Plaine	Extension	80	2020
Flagey	Flagey	Renouvellement réseau sortie Flagey	422	2020
Gilly	Flagey	Renouvellement réseau rues des Maizières et Basse	315	2020
NSG	Plaine	Renouvellement réseau rues Tribourg, de Chauv et Ste-Anne	580	2021
NSG	Plaine	Extension rue de Gilly	17	2021
Fussey	Htes Côtes	Extension Fussey	55	2021
Vosne	Flagey	Mise en séparatif Vosne	1654	2021
Gevrey	Gevrey	Mise en séparatif Fonteny et Estournelles	329	2021
Chevannes	Chevannes	Création réseau assainissement collectif	1795	2021
Détain Bruant	Détain et Bruant	Création réseau assainissement collectif	2666	2021
Morey	Flagey	Renouvellement rue Ribordot	349	2022
Chambolle	Flagey	Impasse Carrée	10	2022
Premeaux/Prissey	Plaine	Rue des Plantes	154	2023
Segrois	Htes Côtes	Renouvellement réseau arrivée STEP Segrois	21	2023

13,8 km de réseau réhabilités ou neufs sur l'ensemble du territoire en 6 ans (sur 254,6 km de réseau total)

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur 6 ans : 1 %.

◆ **Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :**

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chambœuf	Curley	Quémigny	Poisot	Reulle	Segrois
854	455	79	6.6	488	8.6	8.1	1,4	7	2.6	0,5

◆ **Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités /destination) :**

Secteur	Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
Graisses	28 tonnes Compostage Quincey	8 tonnes (Station de Longvic ou Chevigny)	10 tonnes Suez Osis	46 tonnes Suez-Osis
Sables	5.3 tonnes (Station de Longvic)	8 tonnes (Station de Dijon)	1 tonne environ (Station de Longvic)	5 tonnes Suez-Osis
Refus de dégrillage	66 960 L Incinération Dijon	9 900 L Incinération Dijon	7 200 L Incinération Dijon	18 m3 Suez – Osis

◆ **Achats de réactifs :**

Secteur	Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
Polymère	8 400 kg	4 200 kg	Quelques litres	10 660 kg
Chlorure ferrique (STEP + réseau)	14 tonnes réseau (prévention H2S)	23 tonnes + 6 tonnes de nitrate de calcium	21 tonnes (réseau + STEP)	250 tonnes

◆ **Consommation électrique : 2 104 926 kWh**

Secteur	Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
Consommation kWh	890 267	374 281	92 664	747 714
Ratio kWh/DBO5 traités	2.85	2.26	3.20	3.31

◆ **Curages préventifs :**

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois

Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année

**Linéaire de curage 2023 : 28,83 km**

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Brochon
14 600 ml	6 360 ml	5 000 ml	2 870 ml

◆ **Nombre de points noirs sur le réseau** (curages réguliers pour éviter les dysfonctionnements ou les odeurs) :

Secteur	Plaine (dont Corgoloin-Magny)	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Gevrey
Nombre de points	41	5	3	0	4
Nb/100 km	45,3	11,3	6,1	0	7,6

◆ **Nombre de contrôles AC réalisés en 2023 : 444**

Types de contrôles	Nb de contrôles réalisés 2023
Branchements neufs	174
Mise en conformité	41
Vente	229
<b>TOTAL</b>	<b>444</b>

◆ **Taux de débordements :**

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notable au niveau des locaux des usagers).

◆ **Réclamations :**

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées : environ une vingtaine de signalements à l'année.

◆ **Montant des abandons de créances 2023 : 10 516,66 €**

Pas de versement à des fonds de solidarité

## 4- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **2 606 habitants**.

### ♦ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif	<b>→ 20 pts</b>
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006	<b>→ 20 pts</b>
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	<b>→ 30 pts</b>
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	<b>→ 30 pts</b>
<b>TOTAL Partie A (obligatoire) :</b>		<b>100 pts</b>
<b>B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>

### ♦ Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Contrôle de bon fonctionnement d'installations jugées conforme	14
(2)	Contrôle de bon fonctionnement d'installations jugées non conformes	53
(3)	Contrôle de réhabilitation ou d'installation neuve	18
(4)	Contrôle vente conforme	3
(5)	Contrôle vente non conforme	10
(1) + (2) + (3) +(4) +(5)	Nombre d'installations contrôlées 2023	98
	Nombre d'installation jugé dangereuse sanitaire (rejet au fossé sans traitement efficace, ...) depuis le début des contrôles	19

Nombre d'installations contrôlées depuis 2013 : 1 434.

♦ **Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1<sup>er</sup> janvier 2023) :**

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

♦ **Montant des recettes liées à la facturation pour assainissement non collectif 2023 : 26 544,15 €**

♦ **Marché vidanges de fosses 2023 : 144 vidanges pour un total de 31 426 € HT (34 676,40 € TTC)**

Suivi du marché pour l'organisation de deux campagnes de vidange des fosses pour les particuliers avec l'entreprise ADAJ BRUCHON :

- en été, 116 vidanges pour 25 334 € HT (27 867,40 € TTC)
- en automne, 28 vidanges pour 6 092 € HT (6 809 € TTC)

## 5- PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2023

	Abonnement assainissement € HT	Redevance assainissement € HT /m <sup>3</sup>	Prix € HT assainissement ramené au m <sup>3</sup> (120 m <sup>3</sup> )
Secteur Hautes Côtes de Nuits (1)	67,16 €	1,54 €	2,10 €
Secteur Vosne (2)	61,18 €	1,51€	2,02 €
Secteur Plaine (3)	53,82 €	1,49 €	1,94 €
Corgoloin – Magny Les Villers	68,08 €	1,69 €	2,26 €
Boncourt le Bois	58,42 €	1,47€	1,96 €
Part communautaire Sud Dijonnais (4) <small>(Part délégataire 2023 pour info)</small>	23,00 € (30,00)	0,46 € (1,2840)	0,65 € (1,53)
Chambolle-Musigny & Morey-St-Denis	55,43 €	1,55 €	2,01 €
Gevrey-Chambertin autres communes (5)	51,98 €	1,55 €	1,98 €

- (1) Arcenant, Chaux, Fussey, Marey-lès-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine  
 (2) Flagey-Echézeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard, Vosne-Romanée, Vougeot  
 (3) Agencourt, Comblanchien, Gerland, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Quincey, Villers-la-Faye  
 (4) Barges, Broindon, Corcelles les Cîteaux, Epernay Sous Gevrey, Noiron Sous Gevrey, Saint Philibert, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue, Savouges.  
 (5) Bevy, Brochon, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-Les-Bevy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Fixin, Gevrey-Chambertin, l'Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy

♦ **Volumes facturés assainissement (régie) : 1 621 071 m<sup>3</sup>**

Plaine	Flagey	Htes Côtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois	Chevannes
577 055	175 815	97 407	9 729	347 704	13 087	5 624	6 117	4 896	2 191	6 887

♦ **Montant des recettes liées à la facturation pour 2023 en assainissement collectif (régie) : 2 608 407,61 €**

♦ **Impayés :**

- VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 : 20 296,35 € (régie)  
 VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023, au 31/12/2023 : 2 608 407,61 €  
 P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement 2023 : 0,78 %

## 6- BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

♦ **En fonctionnement**, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m<sup>3</sup> d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

♦ **En investissement**, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts,
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital,
- Coûts des travaux neufs.

La page suivante détaille l'agglomérat des divers secteurs du budget en régie pour l'année 2023.

## Bilan financier 2023 du budget "Régie" :

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>		
		CA 2023
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 755 041,55 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	483 156,48 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	152 988,35 €
66	CHARGES FINANCIERES	206 933,89 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 739,19 €
68	PROVISIONS	7 623,77 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 012 544,44 €
	DEPENSES IMPREVUES	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 624 027,67 €</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>		
		CA 2023
002	EXCEDENTS ANT. REPORTEES	- €
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 255,23 €
70	VENTES DE PRODUITS	3 472 589,43 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	99 801,19 €
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	55 524,75 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 874,06 €
78	REPRISE PROVISIONS	6 622,45 €
042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	160 075,60 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 801 742,71 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>177 715,04 €</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>947 263,94 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 124 978,98 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
		CA 2023
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	348 451,64 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 346,16 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	148 822,62 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €
041	REMBT AVANCE TRAVAUX	- €
040	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	160 075,60 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>707 696,02 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes</b>		
		CA 2023
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10	DOTATIONS	
16	EMPRUNTS	- €
13	SUBVENTIONS	407 630,00 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	
040	AMORTISSEMENT	1 012 544,44 €
041	REMBT AVANCE TRAVAUX	- €
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
<b>Total des rec. TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 420 174,44 €</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>		<b>712 478,42 €</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>1 540 951,96 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>		<b>- 257 002,00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 996 428,38 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>		<b>3 121 407,36 €</b>

**Annuité de la dette 2023 : 556 655,05 €**

### Etat de la dette :

VP.182 - Encours total de la dette 2023	<b>5 563 042,80 €</b>
VP.183 - Epargne brute annuelle 2023	<b>1 030 184,00 €</b>
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>5 ans</b>

---

# GLOSSAIRE

---

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station
- A3 : correspondant à l'entrée de la station
- A4 : correspondant à la sortie de la station
- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

---

## Recommandations

---

### pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration

---

**Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants** comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

**Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs** dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

**Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture** dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

**N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle**, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

**Ne jetez pas vos vieux médicaments** dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.